



**COMPTE RENDU DE REUNION
Du Conseil Municipal**

**LEULINGHEN-BERNES
18 décembre 2020**

LEULINGHEN BERNES

62250

Tél. : 03.21.92.85.37

Mél : mairie@leulinghenbernes.com

Convocation du 18 novembre 2020

Séance du 18 décembre 2020 à 19 heures.

Tous les Conseillers présents,

La séance ouverte, Monsieur le Président désigne Monsieur Franck MENUGE, Adjoint au Maire, comme secrétaire de séance, qui donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion adopté à l'unanimité.

Puis Monsieur Franck MENUGE donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation du dernier compte rendu
- Indemnité de conseil du percepteur
- RGPD
- Etalement des charges liées au Covid
- Tarifs 2021
- Désignation d'un référent « Covid »
- Travaux d'isolation de la mairie
- Sécurité routière : choix de l'entreprise et plan de financement
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande d'ajouter une question à l'ordre du jour concernant une écriture budgétaire au budget annexe Le Canet

INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

A compter de 2020, l'Etat prend en charge cette indemnité. Toutefois, pour les collectivités qui souhaitent continuer à bénéficier de l'assistance du comptable pour confectionner le budget, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à verser 45.73 euros pour l'année.

A l'unanimité, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette indemnité.

**RGPD (Règlement Général Européen sur la Protection des Données Personnelles) -
Convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais**

Le Maire rappelle que le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté le 14 avril 2016. Il est le socle de la réglementation applicable en matière de données personnelles. Son application en droit français a été adoptée par les députés le 13 février 2018.

Il est proposé de signer une convention avec le Centre de Gestion et de nommer Référent un agent titulaire.

A l'unanimité, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention et de nommer référent interne un agent administratif titulaire.

TRAITEMENT BUDGETAIRE ET COMPTABLE LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - étalement des dépenses

Monsieur le Maire expose,

Vu la circulaire interministérielle du 24 août 2020,

Vu les dépenses liées au COVID-19 incluant les subventions versées au CCAS dans le cadre des aides sociales liées au COVID-19,

Vu l'état récapitulatif ci-joint,

Il convient de fixer la durée de l'étalement à 5 ans et d'ouvrir les crédits comme suit, afin d'établir les titres et mandats correspondants :

Section de fonctionnement

Chapitre 042 compte 791 Recettes 20 261.36 euros

Chapitre 042 Compte 6812 Dépenses 4 052.27 euros

Section d'investissement

Chapitre 040 compte 4815 en dépenses 20 261.36 euros

Chapitre 040 compte 4815 Recettes 4 052.27 euros

A l'unanimité, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à étaler les charges liées au Covid sur 5 ans.

TARIFS 2021

Monsieur le Maire expose,

Chaque année, l'assemblée doit décider des tarifs, il est donc proposé au 1^{er} janvier 2021 d'appliquer les tarifs suivants, sauf la cantine et la garderie, l'application se fera à la rentrée scolaire 2021 :

Il convient également d'autoriser Monsieur le Maire à établir un bail de location pour l'habitation située en face de la mairie, et facturer au locataire un loyer mensuel de 300.00 euros ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculé après réception de l'avis d'imposition

Salle polyvalente : 350.00 euros pour les particuliers, 600.00 euro pour les extérieurs et entreprises

Columbarium : 400.00 euros pour 10 ans

Garderie : (au 1^{er} septembre 2021) 1.20 euro par heure

Cantine : 3.50 euros le repas

Concernant la restauration scolaire, une étude est envisagée avant la rentrée prochaine. L'objectif est de trouver un prestataire qui propose des repas répondant au mieux aux besoins des enfants.

En ce qui concerne la salle polyvalente, Monsieur Franck MENUGE, Adjoint au maire rappelle qu'il y a plusieurs années, des plaintes reçues en mairie, pour nuisances sonores le soir et la nuit ont eu pour conséquence de réserver cette location uniquement aux fêtes et cérémonies se déroulant dans la journée. L'Assemblée est sollicitée pour étudier les possibilités de louer à nouveau la salle pour les mariages etc, dans des conditions qui répondent au respect de la tranquillité des riverains. Des travaux sont aussi nécessaires, et l'étude à l'époque a démontré le coût très élevé d'une rénovation. En tout état de cause, la commune ne loue jamais l'hiver pour des raisons d'économie d'énergie. Monsieur Franck MENUGE soumet l'idée de la possibilité de séparer la salle en deux parties distinctes

En ce qui concerne les travaux et l'entretien du cimetière, Monsieur le Maire remercie l'investissement de Monsieur Dominique BATTEL, Adjoint au maire, ainsi que le travail réalisé par les agents municipaux. Un emplacement pour des sépultures pouvant accueillir des urnes funéraires a notamment été créé, les allées du cimetière ont été redessinées ...

REFERENT « COVID »

Suite au courrier de Monsieur le Préfet, il est proposé de désigner un référent « Covid ». Madame Virginie BARTHELEMY, conseillère municipale est désignée à l'unanimité.

TRAVAUX D'ISOLATION DE LA MAIRIE

Un devis a été choisi pour isoler les combles de la mairie d'un montant de 1946.62 euros TTC où se trouvaient à l'origine les archives. Suite à la visite d'un responsable départemental des archives, ces dernières ont été transférées au rez-de-chaussée dans une nouvelle pièce, uniquement dédiée à cet effet. L'isolation permettra une économie d'énergie mais malheureusement, la FDE ne peut accorder de subventions car l'isolation seule ne permet pas d'en bénéficier. Les agents techniques assureront la réalisation de ces travaux

L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour démarrer les travaux.

TRAVAUX DE SECURITE RUE DE BERNES

La commune a reçu plusieurs devis. La Commission Travaux, réunie en date du 28 octobre dernier a étudié les offres, en euro :

Entreprises	Plateau 1	Plateau 2	Plateau 3	Totaux
RAMERY	7 029.00	5 958.00	5 688.00	18 675.00
LEROY TP	5 798.40	4 305.00	4 437.00	14 540.40
MARMIN				16 107.65

La CAO propose de retenir les ralentisseurs installés à l'écart des habitations. Ils seront installés en respectant l'écoulement des eaux pluviales. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à établir un plan de financement sur le choix retenu par l'assemblée

A l'unanimité, l'assemblée décide

- D'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir retenir l'offre de l'entreprise LEROY TP
- De faire réaliser des ralentisseurs
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT en euro	Ressources	Montant en euro	%
Travaux	12 117.00	DETR	2 423.40	20.00
		Conseil Départemental	4 846.80	40.00
Sous total	12 117.00	Sous total subventions	7 270.20	60.00
		total fonds propres	4 846.80	40.00
Total base éligible	12 117.00	Total des ressources	12 117.00	100.00

La commission des travaux se penchera très bientôt sur l'étude de la réduction de la vitesse à 30km/heure pour certaines rues, comme la rue d'Uzelot et la rue de l'Eglise par exemple.

DÉCISION MODIFICATIVE NUM 2

Il est nécessaire de voter une subvention exceptionnelle au CCAS afin de subvenir aux dépenses d'aides sociales liées au COVID.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 4500.00 euros, et réaliser la Décision modificative suivante :

Imputation	Budget primitif	Modification	Nouveau budget
6232 - D - RF	7000.00	- 4000.00	3000.00
6336 - D - RF	4000.00	- 500.00	3500.00
657362 D -RF	4920.00	4500.00	9420.00

DÉCISION MODIFICATIVE NUM 3

Afin d'ajuster et régler des derniers achats d'investissement, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la Décision Modificative suivante :

Imputation	Budget primitif	Modification	Nouveau budget
023 - D - OSF	95527.38	93.00	95620.38
021 - R - OSF	95527.38	93.00	95620.38
60633 D -RF	10000.00	-93.00	9907.00
2152 D - RE	0.00	93.00	93.00

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU BUDGET ANNEXE LE CANET - DM N°1

Monsieur le Maire expose,

La vente à BATINOR du lotissement doit faire l'objet d'écritures spécifiques au fur et à mesure de la vente de chaque parcelle.

Il est donc proposé de réaliser la Décision modificative au Budget Le Canet les opérations suivantes :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
2764 Dépenses	125 000.00	20 835.00	145 835.00
2764 Recettes	0.00	145 835.00	145 835.00

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE la DM n°1 concernant la vente des parcelles du lotissement Le Canet

Informations diverses :

- Quitus de l'exercice 2018, aucune observation
- Les élections législatives sont reportées à une date ultérieure
- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée d'étudier les investissements et entretien nécessaires des bâtiments susceptibles d'être réalisés sur 5 ans.
- La commune a reçu des subventions départementales de 15000.00 euros pour les travaux d'écoulement des eaux pluviales réalisés sur la place ainsi que 4037.00 euros pour les travaux d'aménagement effectués à l'entrée de la mairie liés à la loi ADAP
- Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Robert FLAHAUT, bénévole à la Tradivale.

Séance close à vingt et une heures et zéro minute

Le Maire

J. FASQUEL



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM-PRENOM	SIGNATURE
FASQUEL JACQUES, MAIRE	
MENUGE FRANCK, ADJOINT AU MAIRE	
BATTEL DOMINIQUE, ADJOINT AU MAIRE	
BARTHELEMY VIRGINIE, CONSEILLERE MUNICIPALE	
BRUNET CHRISTELLE, CONSEILLERE MUNICIPALE	
ANQUET ARMELLE, CONSEILLERE MUNICIPALE	
BOULY MAXIME, CONSEILLER MUNICIPAL	
LAMBERT JEREMY, CONSEILLER MUNICIPAL	
PECRIAUX STEEVE, CONSEILLER MUNICIPAL	
POTTEZ BENOIT, CONSEILLER MUNICIPAL	
RINGOT DOMINIQUE, CONSEILLER MUNICIPAL	